



# UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**mardi 27 mars 2018**  
**Paris**

*Présents* : François AMBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Christine MIEGGE, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE.

*Représentée (pouvoir)* : Claudine METTAIE

*Excusé* : François VELLAS.

*Invité* : M. Jean-Bernard SOLER

## **1. Accueil de l'UTL (CADREF) de Nîmes.**

Le Président de l'UFUTA accueille Monsieur Jean-Bernard SOLER, Président de l'UTL de Nîmes CADREF du Gard, nouvelle structure ayant adhéré en 2017 à l'Union. M. SOLER est convié à participer aux travaux du Conseil.

## **2. Rapport sur la rencontre avec la directrice de l'Université Permanente de Nantes**

Le 20 février Stéphane RAVAILLE et Marie-Denise RISS-COLY ont rencontré Mme Gwenaëlle LE DREFF, Directrice de l'UP de Nantes. L'objet de cette rencontre concernait le maintien ou non de l'UP au sein de l'UFUTA. Lors des échanges, cordiaux et amicaux, les objectifs et missions des parties furent rappelées, des pistes de réflexion furent évoquées et la décision du maintien de l'UP de Nantes au sein de l'UFUTA fut actée et suivie de la candidature de l'UP au Conseil d'administration de l'UFUTA avec pour représentant Yvon LE GALL.

Conformément aux statuts de l'UFUTA, le Président soumet au vote du CA la cooptation de Yvon LE GALL :

Contre : 0      Abstention : 0      Cooptation adoptée à l'unanimité

Yvon LE GALL devient membre du CA et non plus personnalité invitée. Cette décision sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée générale

## **3. Approbation du compte rendu du CA du 23 janvier 2018**

Le projet de compte rendu après ajouts de précisions apportées par l'IUTA d'Amiens et l'UTL de Mayenne est soumis au vote :

Abstention : 0    Contre : 0    Le compte rendu est validé à l'unanimité des présents

## **4. Organisation interne de l'UFUTA**

Constat que les circuits d'information ne semblent pas toujours bien fonctionner : trouver les moyens d'améliorer en simplifiant les étapes p ex :

La fiche de demande de remboursement des frais de déplacement qui doit être accompagnée des justificatifs : il est proposé de remplacer la signature du Président par celle du Trésorier. Dans la grande majorité des cas, cela ne pose aucun problème ; le Président interviendra ponctuellement si nécessaire.

Il est demandé de privilégier autant que possible la numérisation des documents, donc avoir moins de procédure papier.

Abstention : 0    Contre : 0      Adopté à l'unanimité

Les factures : un circuit identique de simplification est demandé. Numériser (scanner) la facture, envoyer par mail au Président qui valide, et en garde une copie. Il transmet sa validation au trésorier. L'original (papier) sera remis ensuite au trésorier lors de la réunion la plus proche.

Le Président aborde la question de la protection des données : il rappelle aux membres du CA qu'à partir du 25 mai 2018, la directive européenne concernant la protection de données se met en place. Le conseil pour les envois par mail est de s'envoyer à soi-même et de mettre les autres en copie cachée CCI.

## **5. Point financier**

### **Cotisations :**

Le trésorier présente la liste des structures adhérentes pour l'exercice 2017-2018 comportant le nombre d'adhérents, la date de paiement des cotisations effectuées au 24 mars 2018 et de celles en attente

A la question de savoir que représente les administrateurs, le Président rappelle que ce sont les structures adhérentes qui sont membres du CA, celle-ci ayant donné mandat à des personnes physiques de les représenter. Au moment de son vote, l'administrateur représente sa structure d'où l'intérêt de transmettre l'ordre du jour du CA à l'avance. Cependant en CA, lors des votes, on peut penser à l'intérêt général, mais en AG, les administrateurs ont liberté de vote car ils doivent se soumettre aux consignes de leur structure.

### **Situation des dépenses et des recettes au 24 mars 2018**

Recettes : 11 205,72 €

Dépenses : 15 852,26 €

Excédent : 5 451,36

**Situation de trésorerie** 51 285,40 €(45 53,04 + 5 754,36)

Engagements 2 400,90

Provisions 8 000,00

Disponible 40 884,50 €

L'UFUTA a pris l'engagement de financer des projets, en utilisant les réserves. Encore faut-il qu'il y ait des projets.

Le Président précise que l'on ne s'écarte pas de la trajectoire du budget prévisionnel. Le CA prend acte du document financier.

## **6 Projet UFUTA Ambition 2020.**

### **6.1 Définition des critères d'attribution d'une aide aux projets de développement des UTL-UIA-UTA**

**Détermination des critères** : François AMBOLET présente un document de travail soulignant 4 dimensions :

#### **Universitaire** :

Tout ce qui permet le développement, l'amélioration, la création de la *diversité des formes de pédagogie* : diversité des activités, des domaines de formation et des intervenants... permettant *une ouverture* toujours plus grande à tous et sans discrimination, dans un objectif permanent de qualité

#### **Culturelle** :

Tout ce qui tend à favoriser le *développement de l'activité intellectuelle* et le maintien à un bon niveau des capacités cognitives et neurologiques des étudiants, pour une meilleure adaptation et un *épanouissement personnel et collectif* . :

#### **Sociale** :

Tout ce qui, par le biais d'une *meilleure compréhension* du monde environnant et toujours changeant, va favoriser :

la *compréhension mutuelle entre génération* et le "vivre-ensemble", meilleur rempart contre l'isolement,

*l'engagement citoyen*, dans la vie de la cité, conscient des enjeux du monde

*l'intégration des publics en difficulté*

**Organisationnelle :**

Tout projet ambitieux permettant l'adaptation, la modernisation des systèmes pour un meilleur fonctionnement, développement et rayonnement des structures, dans leur volonté d'offrir au plus grand nombre des moyens adaptés pour accéder aux savoirs tout au long de la vie.

**Règlement : contenu**, propositions faites par Jean-Louis CHEMIN

**Les bénéficiaires :** structures à jour de leur cotisation au moment de la validation après instruction du dossier par la commission projets;

**Le dépôt de dossier :** date limite ? permanente ? Il convient de garder la notion d'équité. Il est décidé que le dépôt est permanent mais un délai de clôture pour examen et instruction est donné. On retient en fonction de l'exercice budgétaire en cours.

Le compteur démarre en juin 2018, les premiers projets démarreront à la rentrée. La date limite sera fixée au 1<sup>er</sup> février 2019.

**Objet de la demande :** respect des critères. Satisfaire un seul critère est jugé insuffisant, il en faut au moins 2. Il appartient à la commission de valider, elle doit avoir une marge, une certaine latitude pour ce faire. La qualité sera jugée à l'intégration des critères.

**Montant maximal attribuable :** pourcentage, plafond : Il sera voté en CA. Il faut donner un plafond pour un même projet Le maximum doit être 50% du coût du projet à concurrence de 1000 € par projet retenu. Les critères seront réévalués chaque année. Le temps de réserve entre 2 demandes d'une structure est évoqué : il n'y aura pas disqualification mais la demande ne sera pas prioritaire

L'UFUTA fera une « **aide à projet** »

**Procédure :** instruction par la commission de projets. Le projet doit être validé au préalable par l'organe dirigeant de la structure. La commission l'étudiera, elle pourra demander des compléments d'information.

**Examen lors d'un CA** Si le projet est retenu, le CA le plus proche de la clôture procédera au vote et son vote sera souverain. Une convention sera établie.

**Lien avec le projet Ambition 2020 :** contrat essentiel ? convention ?

**Mention UFUTA** dans tous les documents : obligation

**Qui finance ?**

**Constitution de la commission projets** Elle se compose de 5 membres du CA, à savoir : Monique FALLEAU, Yvon LE GALL, Françoise DAVID-SCIARA, François AMBOLET, Stéphane RAVAILLE, sous la présidence de François AMBOLET.

**6.2 Colloque Orléans : subvention.** Le principe d'attribution d'une subvention à l'UTL d'Orléans est acquis, il a été voté et validé lors du dernier CA. L'UTL a fait parvenir son projet de budget pour lequel la demande est de 800 € Ce projet représente le premier projet soumis. Il est décidé d'attribuer la somme de 800 € sous réserve de satisfaire aux 2 critères : être à jour de la cotisation et passer une convention avec l'UFUTA.

Le colloque est prévu sur 2 jours, y participent 17 intervenants dont 8 venant de l'étranger. Il est demandé 60€ d'inscription. Ce colloque est ouvert à tout public. L'aide demandée permettra d'ouvrir gratuitement à tous.

Vote : Contre : 0 Abstention : 1 (1 non participation). L'aide de l'UFUTA est validée.

**6.3 Le partage des conférenciers :** le projet est piloté par Christine MIEGGE qui distribue un document présentant les éléments de recueil de données utiles à la constitution d'un fichier : identification, adresse, conditions financières indicatives... Il est prévu que les frais de déplacement seront, pour l'instant, à la charge de la structure accueillant le conférencier. Lorsque le document sera finalisé et validé, il pourra être proposé sur le site de l'UFUTA dans la partie réservée aux structures.

Chaque structure pourra proposer le nom de 5 conférenciers.

**6.4 Couverture voyage :** Le projet de partenariat de l'UFUTA avec la Chambre des associations, sise à Saint Maur des Fossés, pour l'accès des structures adhérentes à l'UFUTA à l'extension de l'immatriculation "tourisme" de la Chambre des associations, n'a pas reçu d'accord.

Le Président propose de mettre à l'étude que l'UFUTA se substitue à la Chambre des associations. Christian LATRY a commencé à prospecter et fera une proposition ultérieurement.

**7. Mise à jour du Règlement Intérieur de l'UFUTA**

Cette mise à jour fait suite aux modifications apportées aux statuts de l'Union lors de l'AGE de juin 2017 : les corrections et ajouts ont été examinés.

Vote : Contre 0      Abstention 0      Pour : Unanimité des présents

### **8. Acte de candidature de l'UTL de Béziers**

En attendant qu'un lien organique avec une Université puisse être établi, il est décidé d'appliquer, conformément aux statuts et au règlement intérieur, le principe de partenaire accrédité.

Vote à l'unanimité des présents

La partie intellectuelle est à préciser, le dossier de demande est confié pour étude à Stéphane RAVAILLE et Françoise DAVID-SCIARA.

### **Bilan des contacts avec des structures éventuelles futures adhérentes**

Françoise DAVID-SCIARA a rencontré le Président de l'UTL de Dinard, association qui vient de se créer. Il indique dans ses statuts le lien avec l'UFUTA et recherche localement un établissement d'enseignement supérieur pour établir le lien organique.

Christine MIEGGE rencontre très prochainement les responsables de l'UTL de GRENOBLE

D'autres contacts sont pris ou seront établis : Angers et Marseille seront invités à participer à la Journée des dirigeants en juin, Saint-Omer réfléchit, mais résultat négatif avec Bordeaux,

### **9. Assises 2019**

François AMBOLET rappelle que le groupe "préparation des Assises Ufuta" s'est engagé à réaliser un "dossier de presse"... avant fin janvier 2018. L'UTLE a bien amorcé le travail mais reste en attente des travaux du pôle de travail UFUTA "Communication écrite et dans les médias" et "Commission Partenaires". Le temps presse car les actions "sponsor" ont déjà commencé.

Dans une autre direction, l'UTLE souhaiterait connaître le plus rapidement possible une indication "fiable" du nombre de participants la réservation des chambres d'hôtel pour pouvoir entreprendre des négociations avec la chaîne "Accord".

Les Chardons : la proposition de décaler les Chardons d'une année, soit pour 2020, année d'élection du CA, n'est pas retenue.

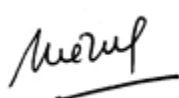
Il est décidé de maintenir les Assises en l'état et par conséquent de maintenir les Chardons en 2019. IL faut désormais communiquer auprès des structures pour les Chardons, et pour l'appel à communications.

Le thème des Chardons serait : « **Les universités se présentent à vous** » avec présentation de vidéos, diaporamas, power point et/ou photos. Prévoir une durée de présentation de 8 à 10 minutes max.

Dépôt des actes de candidature : prévu pour juin-juillet

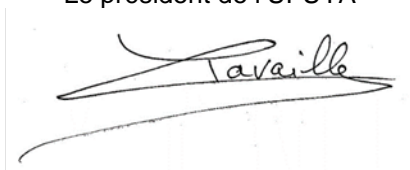
**URGENT** : lancer l'appel à candidature par mail et par courrier indiquant les Assises et le concours, Y joindre le texte de Yvon LE GALL.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE